

OÙ EST NOTRE ARGENT? : L'augmentation de 46,4M\$ en AFE est un premier pas, mais le ministre Roberge doit remettre les sommes dues aux étudiantes et aux étudiants

QUÉBEC, le 10 mars 2020/CNW Telbec/—La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'Union étudiante du Québec (UEQ) constatent que le gouvernement de la CAQ effectue un premier pas en injectant 46,4 M\$ en aide financière aux études (AFE). Ces sommes incluent celles liées à l'indexation normale du programme, indexation qui est partie prenante du consensus québécois au sujet des droits de scolarité.

Cependant, la FECQ et l'UEQ considèrent que ces sommes sont loin des montants qu'elles réclament pour compenser la perte de deux crédits d'impôt auxquels les étudiantes et étudiants avaient droit avant 2016. Elles réclament que le ministre Roberge fasse suite à leur demande et injecte les sommes dues dans les dépenses admises de l'AFE.

MISE EN CONTEXTE

- En 2016, l'abolition du crédit d'impôt pour études et du crédit d'impôt pour manuels par le Canada ont permis un investissement massif dans le programme de prêts et bourses aux étudiants;
- La communauté étudiante québécoise n'étant pas admissible à ce programme, la province reçoit un transfert compensatoire, qui augmente chaque année depuis 2016;
- La perte du crédit d'impôt retire 277 M\$ à la communauté étudiante du Québec.
- En 2017, le gouvernement du Québec a accédé à la demande des associations et a investi 80M\$ en aide financière aux études chaque année.

CITATIONS

«Nous n'allons pas cracher sur cette augmentation de 46,4 M\$ en AFE, mais on est loin des sommes dues aux étudiantes et étudiants.» , *Philippe LeBel, président de l'Union étudiante du Québec*

« Il faudra des gestes concrets de la part du ministre Roberge pour assurer les étudiantes et étudiants qu'il ne leur fait pas la sourde oreille et que les sommes annoncées dans le budget 2020-2021 ne sont qu'un premier pas.» *Philippe Clément, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec*

À PROPOS DE LA FECQ

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) représente près de 78 000 membres provenant de 27 cégeps répartis sur tout le territoire québécois. Depuis 30 ans, elle contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'études de la population étudiante collégiale québécoise en étant la seule organisation à représenter exclusivement leurs intérêts.

À PROPOS DE L'UEQ

L'Union étudiante du Québec (UEQ) a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante universitaire, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales. Elle compte plus de 88 000 membres universitaires à travers le Québec.

LIEN CONNEXE

<https://unionetudiante.ca/ouestnotreargent/>

SOURCE

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) Union étudiante du Québec (UEQ)

INFORMATION

Alexandre Ducharme, attaché politique (UEQ) (514) 497-2602 | politique@unionetudiante.ca

Noémie Veilleux, vice-présidente et attachée de presse (FECQ) (514) 554-0576 | vpresidence@fecq.org